

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 30 juillet 2004 portant désignation du site Natura 2000 Vallée de l'Aisne à Mouron (zone de protection spéciale)

NOR : DEVN0430238A

Le ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n° 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1-II, L. 414-1-III, R. 214-16, R. 214-18, R. 214-20 et R. 214-22 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II, premier alinéa, du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Vallée de l'Aisne à Mouron » (zone de protection spéciale FR 2112008) l'espace délimité sur la carte au 1/25 000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département des Ardennes : Brécy-Brières, Challerange, Mouron, Vaux-lès-Mouron.

Art. 2. – La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 vallée de l'Aisne à Mouron » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture des Ardennes, à la direction régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne et à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3. – Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juillet 2004.

SERGE LEPELTIER

Annexe
à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 (zone de protection spéciale)
de la vallée de l'Aisne à Mouron

Listes des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1) Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 1^{er} alinéa du code de l'environnement :

Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus
Bondrée apivore	Pernis apivorus
Busard cendré	Circus pygargus
Busard des roseaux	Circus aeruginosus
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus
Chevalier sylvain	Tringa glareola
Combattant varié	Philomachus pugnax
Faucon émerillon	Falco columbarius
Faucon pèlerin	Falco peregrinus
Grue cendrée	Grus grus
Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis
Milan noir	Milvus migrans
Milan royal	Milvus milvus
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio
Pluvier doré	Pluvialis apricaria

2) Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 2^{ème} alinéa du code de l'environnement :

Bécassine des marais	Gallinago gallinago
Bécassine sourde	Lymnocyptes minimus
Buse variable	Buteo buteo
Caille des blés	Coturnix coturnix
Canard colvert	Anas platyrhynchos
Chevalier aboyeur	Tringa nebularia
Chevalier arlequin	Tringa erythropus
Chevalier culblanc	Tringa ochropus

Chevalier gambette
Chevalier guignette
Courlis cendré
Cygne tuberculé
Epervier d'Europe
Faucon crécerelle
Faucon hobereau
Foulque macroule
Fuligule milouin
Fuligule morillon
Gallinule poule-d'eau
Grand Cormoran
Grèbe castagneux
Grèbe huppé
Grive litorne
Héron cendré
Hirondelle de rivage
Mouette rieuse
Petit Gravelot
Phragmite des joncs
Râle d'eau
Sarcelle d'hiver
Vanneau huppé

Tringa totanus
Actitis hypoleucos
Numenius arquata
Cygnus olor
Accipiter nisus
Falco tinnunculus
Falco subbuteo
Fulica atra
Aythya ferina
Aythya fuligula
Gallinula chloropus
Phalacrocorax carbo
Tachybaptus ruficollis
Podiceps cristatus
Turdus pilaris
Ardea cinerea
Riparia riparia
Larus ridibundus
Charadrius dubius
Acrocephalus schoenobaenus
Rallus aquaticus
Anas crecca
Vanellus vanellus

Zone de protection spéciale (ZPS)
Champagne-Ardenne (Ardennes)
FR2112008
Vallée de l'Aisne à Mouron
1/25 000
3012 O Monthois
3011 O Vouziers

